



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB
DC N° 16.265***

DECISION

*Concernant la fixation de tarifs de la médiathèque de ROYAN
pour le « Livre à la Plage »*

==°°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de fixer, à compter du 22 juin 2016, les tarifs de la Médiathèque de ROYAN pour le « Livre à la Plage » comme suit :

* Abonnement	6,00 €
* Atelier pédagogique « élaboré »	6,00 €
* Atelier pédagogique « simple »	4,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 - 321 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 20 juin 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO